

Ajustement salarial pour les ergothérapeutes et les physiothérapeutes UN EFFORT DE COHÉRENCE RECONNU PAR L'APTS

LONGUEUIL, le 9 novembre 2007 – Les discussions de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) avec la partie patronale ont permis de franchir un premier pas dans la correction des échelles salariales. Un projet d'entente relative à la modification de certaines échelles salariales a été déposé. Il aura pour effet de majorer les trois premiers échelons salariaux des ergothérapeutes et des physiothérapeutes.

« C'est une première étape vers l'atteinte de ce que nous revendiquons depuis l'entrée en vigueur du programme d'équité salariale » a commenté madame Dominique Verreault, présidente de l'APTS. « Beaucoup de chemin reste à faire cependant pour que le modèle soit plus juste pour tous les titres d'emploi. Les discussions se poursuivent pour régler d'autres anomalies à l'intérieur des échelles, induites, entre autres, par le redressement des salaires découlant de l'application de l'équité salariale. »

« Pour l'APTS, il était inadmissible que les premiers échelons de l'échelle salariale des physiothérapeutes et des ergothérapeutes, qui sont des diplômées universitaires, soient inférieurs aux échelons équivalents des thérapeutes en réadaptation physique, qui détiennent une formation collégiale. Le même principe devrait s'appliquer pour les diplômées collégiales et universitaires occupant d'autres titres d'emplois. », ajoute la présidente de l'APTS.

Les salaires des personnes nouvellement embauchées en physiothérapie et en ergothérapie seront majorés de 1 225 \$ par année. L'entente est rétroactive au 1^{er} avril dernier.

L'APTS regroupe une large majorité des salariées de ce secteur, soit 2 000 ergothérapeutes et 1700 physiothérapeutes.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 26 000 professionnelles et techniciennes de la santé et des services sociaux dont, entre autres, des technologues en radiologie, des technologues médicales, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, des thérapeutes en réadaptation physique, des travailleuses sociales, des psychologues, des techniciennes en diététique et des diététistes.